

Compte rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2018

Absente : Madame BASTIT

Excusés : Monsieur BARRAQUE qui donne procuration à Monsieur BLANCHARD, Madame TOULOU et Monsieur CIROT

Monsieur BLANCHARD est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 24 février 2018

Voté à l'unanimité

2. Budget Primitif 2018 Atelier Relais

Monsieur le Maire présente le budget 2018 de l'Atelier Relais :

	Dépenses :	Recettes :
Investissement :	0.00€	1.00€
Fonctionnement :	2 460.00€	2 460.00€

Voté à l'unanimité

3. Mise à disposition du personnel de la commune au service

Assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le service assainissement utilise l'agent d'entretien de la Commune pour l'entretien de la Station d'Épuration et le service administratif de la commune.

Il précise que ces frais de personnel sont estimés à 3750 euros cette année. Cette estimation est révisable chaque année.

	Coût horaire (salaire et charges patronales)	Nombre d'heures hebdomadaires	Nombre d'heures trimestriel	Coût total
Agent technique	16,25	4h * 48 = 192 heures	3.5h* 4 =14 heures	206h *16,25 = 3347,50
			Sous Total	3347,5
	Coût horaire (Salaire et charges patronales)	Activités	Nombre d'heures	Coût total
Agent administratif	18,3	Budget	4	22h * 18,30= 402,60
		Comptabilité	3	
		Délibérations	2	
		Prime épuratoire	4	
		RPQS	4	
		DT/DICT	3	
		Divers	2	
			Sous Total	402,6
			Total:	3750,1

Monsieur le Maire propose que le service assainissement prenne en charge ces frais de personnel.

Voté à l'unanimité

4. Assainissement : Fixation du prix de la redevance au 1^{er} mai 2018

Monsieur le Maire rappelle que pour assurer l'équilibre financier du service entretien de notre réseau d'assainissement et de la station d'épuration, nous avons la possibilité d'augmenter le tarif de la redevance assainissement.

Les termes sont depuis la délibération du 08 avril 2016 :

- ✓ Terme fixe : 40€
- ✓ Terme variable : 1.10€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas modifier les tarifs de la redevance assainissement à compter du 1^{er} mai 2018 les termes restent :

- ✓ Terme fixe : 40€
- ✓ Terme variable : 1.10€

5. Budget Primitif 2018 Assainissement

Monsieur le Maire présente le budget 2018 de l'Assainissement :

Monsieur BOUSQUET précise qu'une demande de devis est en cours pour changer le système de surveillance SOFREL vieillissant de la Station d'épuration. Les premières estimations des schémas directeurs prévoient des travaux à hauteur d'environ 70 000€ sur le réseau.

	Dépenses :	Recettes :
Investissement :	111 980.00€ (Dont 60 022.00 € de RAR)	111 980.00€ (Dont 24 566.00 € de RAR)
Fonctionnement :	71 801.00€	71 801.00€

Voté à l'unanimité

6. Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2018

Monsieur le Maire explique qu'il convient de voter le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition.

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués l'année dernière, et présente le produit attendu cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE à la majorité (8 voix pour et une contre de Monsieur BOUSQUET) d'augmenter d'1% les taux des trois taxes locales cette année :**

Taxes	Taux votés en 2017	Taux votés en 2018	Bases 2018	Produits 2018
T.H	17.88%	18.06%	649 100	117 227 €
F.B	7.40%	7.47%	534 500	39 927 €
F.N.B	39.11%	39.50%	20 000	7 900 €
Total				165 054 €

7. Budget Primitif 2018 Commune

DEPENSES			RECETTES		
Poste	Réalisations	% du total	Poste	Réalisations	% du total
Dépenses courantes (carburant, fournitures, bâtiment, cérémonies, transport scolaire...)	163 161 €	27.24%	Carrière, cantine, garderie et autres	138 162 €	23.06 %
Charges de personnel	195 830 €	32.69%	Impôts	290 383 €	48.48 %
Participation syndicats, subventions et divers	42 103 €	7.03%	Dotations, subventions et participations	117 406 €	19.60 %
Charges financières	8 757 €	1.46%	Autres produits (Locations...)	38 155 €	6.37 %
Charges exceptionnelles	3 670 €	0.61%	Produits financiers	12 €	-De 0.01 %
Dépenses imprévues	25 687 €	4.29%	Produits exceptionnels	4 900€	0.82 %
Atténuation de produits	18 000 €	3%	Atténuation de charges	10 000 €	1.67 %
Opérations comptables (dont virement à la section d'investissement)	141 810 €	23.67%			
Total dépenses	599 018 €	100%	Total recettes	599 018 €	100%

Subventions allouées aux associations :

Le Conseil Municipal a statué sur les 19 demandes de subventions, contenant le CERFA obligatoire, le montant attribué au total est de 5800€.

Section investissement :

Les principaux postes de travaux prévus sont les suivants :

Différentes opérations sont prévues :

- Travaux de voirie, éclairage public,
- Acquisition de matériel pour les services techniques, l'école et la Mairie
- Le schéma de Défense Extérieure contre l'Incendie
- La mise en accessibilité de l'Agence Postale Communale (APC) et de la Mairie
- Dans la continuité de l'année dernière l'achèvement des travaux à l'école.

Le budget de la section investissement s'équilibre à 880 784 €.

Voté à l'unanimité

8. Souscription Emprunt travaux d'extension et réhabilitation école

Le Maire rappelle à l'assemblée que plusieurs organismes bancaires ont été contactés pour la réalisation d'un emprunt de 250 000 euros.

Monsieur BLANCHARD présente l'analyse effectuée par Monsieur BARRAQUE.

Il ressort de la consultation que l'offre présentée par le Crédit Agricole répond le mieux aux attentes de la Commune.

Cette offre présente les caractéristiques suivantes :

- Durée d'Amortissement : 20 ans
- Echéances Trimestrielles dégressives
- Index : Taux Fixe
- Taux d'intérêt : 1.77%
- Typologie Gissler : 1A
- Frais de dossier 300€

Voté à l'unanimité

9. Emploi saisonnier

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet pour assurer l'accroissement des activités estivales, à savoir l'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux.

L'emploi serait créé du 15 avril au 15 octobre 2018. La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 35 heures.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3-2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de 6 mois par période de 12 mois.

La rémunération serait calculée sur la base du traitement afférent à l'indice brut 347 de la fonction publique.

Monsieur le Maire précise qu'une personne sera recrutée sur cette période.

Voté à l'unanimité

10. Amortissements études

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande du Trésorier d'Arudy concernant l'amortissement des études menées en 2015 et non suivies de travaux.

En effet, les études ayant été réalisées il y a 3 ans, celle-ci doivent soit être intégrées au bien immobilier en cas de travaux réalisés ou soit faire l'objet d'amortissement sur une durée déterminée par le conseil municipal. Les travaux n'ayant pas été réalisés, Monsieur le Trésorier d'Arudy propose de les amortir sur 5 ans ou 1 an selon le montant :

Nature	N° inventaire	Coût initial	Montant des Amortissements sur 5 ans ou 1 an				
			2018	2019	2020	2021	2022
Instrumentation Eglise	21/2015	7498.92	1499.78	1499.78	1499.78	1499.78	1499.80
Frais publication 1 ^{er} schéma Directeur	38/2015	42.55	42.55				
Instrumentation Eglise	44/2015	25.08	25.08				
1 ^{er} schéma directeur annulé	52/2015	1428.00	285.60	285.60	285.60	285.60	285.60
1 ^{er} schéma directeur annulé	900044648 91612	952.00	190.40	190.40	190.40	190.40	190.40
Total (c/28031)		9 946.55	2043.51	1975.88	1975.88	1975.88	1975.38

Voté à l'unanimité

11. Informations et questions diverses

- **Comité des fêtes :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Président du Comité des fêtes a dû démissionner pour raisons professionnelles, et seulement 3 personnes étaient présentes à la réunion pour créer le nouveau bureau. C'est pourquoi, cette année il n'y aura pas de fêtes communales.

Prochaine séance le 4 mai 2018

Fin de séance : 23H30